

Les associations agricoles employeuses en 2024



© 2025 Les Echos Publishing

En 2024, on comptait 7 117 établissements associatifs agricoles employant 111 205 salariés, pour une masse salariale de 2,67 milliards d'euros. Ainsi, les associations relevant du régime agricole représentaient 4,6 % des établissements associatifs employeurs et faisaient travailler 5,8 % de l'ensemble du personnel associatif.

Quant aux secteurs d'activité de ces associations, 710 d'entre elles seulement œuvraient directement dans l'agriculture, l'élevage, la chasse ou la pêche. Ces dernières employaient 5 960 salariés percevant une rémunération moyenne annuelle de 17 330 €, pour une masse salariale de 103 millions d'euros. Les autres associations agricoles exerçaient leur activité, notamment, dans l'enseignement ou la défense d'intérêts professionnels.

[Recherches & Solidarités, La France associative en mouvement, 23e édition, octobre 2025](#)

© 2025 Les Echos Publishing